

Arrêté N° 2024-183

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6,
D6412-6 et suivant.

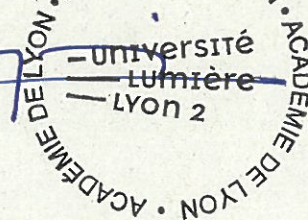

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif à la licence sciences de l'éducation et de la formation est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 21/05/2024

La Présidente,
Nathalie DOMINIER



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2023 - 2024

Intitulé exact du diplôme :

Licence sciences de l'éducation et de la formation

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	Solen HUITRIC	mcf
Enseignante-chercheur	Nicolas DIVERT	mcf
Enseignant-chercheur	SIMEONE Arnaud	mcf
Professionnel	MARCHANDE Sylvain	Formateur pour adultes